



CIRCULAIRE N° 2235 /MBPE/DGD du 27 JAN 2023

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Passage au Scanner Import de marchandises destinées
à l'exportation par Côte d'Ivoire Terminal.**

En vue d'assurer une meilleure sécurisation des intérêts du Trésor Public, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que les conteneurs sélectionnés « **SCANNER** », objet de déclaration d'exportation, et pris en charge par Côte d'Ivoire Terminal, devront effectuer leur passage au **Scanner Import** de jour comme de nuit jusqu'à nouvel ordre.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application immédiate et toutes difficultés d'application me seront signalées d'urgence.

Ampliations :

- MBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- Cote d'Ivoire Terminal
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Française
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- PAA

- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL

Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National